



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pôle académique des bourses nationales

DSDEN84/18-787-29 du 03/09/2018

**CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE DES BOURSES NATIONALES DE LYCEE - ANNEE SCOLAIRE
2018-2019**

Référence : Circulaire n°2018-058 du 23 mai 2018 (B.O.E.N n°21 du 24/05/2018)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée - Mesdames et Messieurs les directeurs de lycée
privé - Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA public et privé

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la campagne complémentaire des bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2018-2019, accompagnée des annexes.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Pôle académique des bourses
nationales

Dossier suivi par
Christine MERCIER
Téléphone
04 90 27 76 77
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
christine.mercier
@ac-aix-marseille.fr

Stéphanie ARIZZOLI
Téléphone
04 90 27 76 16
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
pole.bourses
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 27 août 2018

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs de lycée

Mesdames et Messieurs
les directeurs de lycée privé

Mesdames et Messieurs
les directeurs de C.F.A. public et privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Objet : Bourses nationales d'études du 2nd degré de lycée
Campagne complémentaire - **Année scolaire 2018-2019**

Réf : Circulaire n°2018-058 du 23 mai 2018 (B.O.E.N n°21 du 24/05/2018)

P.J : Imprimé demande de bourse de lycée + Notice (A3 recto/verso)
Fiche « pour une étude rapide de vos droits »
Bordereau d'envoi des dossiers

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les instructions relatives à la mise en place de la
campagne complémentaire pour l'année scolaire 2018-2019.

➤ **Peuvent participer** à la campagne de bourse complémentaire les publics suivants:

1. En raison d'une modification récente de la situation familiale

Par modification récente de situation, il faut entendre :

- les modifications intervenues entre les semaines précédant la fin de la campagne annuelle et le 18 octobre 2018 et qui vont avoir un impact important et durable sur la situation financière du demandeur.

Les deux conditions sont cumulatives.

- ces situations sont strictement limitées aux trois motifs suivants liés à l'état civil :

- décès de l'un des parents ;
- divorce des parents ou séparation attestée (attestation sur l'honneur des deux parents) ;
- résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision.

La perte d'emploi ou la grave maladie ou l'invalidité ne sont pas des motifs recevables et relèvent des fonds sociaux.

2. En fonction de la formation suivie

- les élèves de Dima (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) en LP ou CFA ;
- les élèves de 3e préparatoire aux formations professionnelles « prépa-pro » en lycée ;
- les élèves admis sous statut scolaire en CFA avant d'atteindre l'âge de 15 ans leur permettant de signer un contrat d'apprentissage (à compter du lendemain de l'anniversaire, même en l'absence de signature du contrat d'apprentissage, ces élèves ne relèvent plus du statut scolaire mais du statut de stagiaire de la formation professionnelle, et, de ce fait, ne peuvent continuer à bénéficier de la bourse de lycée) ;
- les lycéens redoublants une deuxième année de CAP ou une classe de terminale des séries générale, technologique ou professionnelle, non boursiers en 2017-2018 ;
- les élèves scolarisés en 2017-2018 dans les établissements relevant du Ministère de la Santé ;
- les élèves scolarisés en 2017-2018 dans un CFA (apprentissage) et suivant une formation en lycée cette année scolaire ;
- les élèves scolarisés en 2017-2018 dans les établissements privés hors contrat ;
- les élèves scolarisés en 2017-2018 dans les collectivités d'outre-mer (autres que les départements d'outre-mer) ;
- les élèves scolarisés en 2017-2018 à l'étranger ;
- les élèves non scolarisés en 2017-2018 ;
- les élèves scolarisés en lycée dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), quelle que soit la date d'entrée en formation, mais pour la seule durée de la période de formation (les élèves concernés doivent présenter leur demande de bourse dans le mois qui suit leur entrée en formation) ;
- les jeunes de 16 à 25 ans révolus sortants du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue accueillis en retour en formation initiale sous statut scolaire, quelle que soit la date d'entrée en formation. La circulaire n°2015-041 du 20 mars 2015 précise les conditions d'accueil pour ces retours en formation (les élèves concernés doivent présenter leur demande de bourse dans le mois qui suit leur entrée en formation).

Le retour en formation initiale sous statut d'apprenti ou de stagiaire de la formation professionnelle ne peut ouvrir droit à une bourse nationale d'études du second degré de lycée.

Les jeunes inscrits dans une action MLDS ou au titre du retour en formation initiale tout en étant engagés dans une mission de service civique aménagé, ne peuvent bénéficier d'une bourse de lycée.

➤ **Ne peuvent pas participer** à la campagne de bourse complémentaire :

- les élèves inscrits en 2017-2018 auprès du CNED ;
- les élèves qui n'ont pas fait de demande de bourse dans les délais impartis lors de la campagne nationale, à savoir :
 - les élèves scolarisés en 2017-2018 en classe de 3^{ème} en collège public ou privé sous contrat ;
 - les élèves scolarisés en 2017-2018 en lycée public ou privé sous contrat.

Tous les boursiers originaires des départements d'outre-mer (dont Mayotte) relèvent du dispositif du transfert de bourse ou du transfert du droit ouvert à bourse.

CONSTITUTION DES DOSSIERS :

Vous voudrez bien utiliser l'exemplaire joint à la présente note que vous reproduirez au format **A3 recto/verso**.

Les nom, prénom et date de naissance de l'élève sont portés distinctement en **lettres majuscules**. L'I.N.E., le numéro de l'établissement et la date du dépôt du dossier sont complétés par l'établissement dans le cadre réservé à cet effet.

PIECES A FOURNIR :

➤ **Dans tous les cas :**

- le dossier de demande de bourse
- la fiche « pour une étude rapide de vos droits »
- la photocopie de l'avis d'impôt 2017 sur les revenus de l'année 2016 dans son intégralité (revenu fiscal de référence et nombre d'enfants lisibles)

➤ **En cas de changement de situation intervenu en 2017 ayant entraîné une diminution de ressources depuis 2016 pour les motifs suivants :** décès, divorce, séparation, changement de résidence de l'enfant, retraite, perte d'emploi, invalidité, grave maladie.

En cas de changement de situation intervenu en fin d'année 2017 ou dans l'année en cours (2018) ayant entraîné une diminution de ressources depuis 2016 pour les seuls motifs suivants : décès de l'un des parents, divorce des parents ou séparation attestée par les deux parents, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision.

Fournir :

- la photocopie de l'avis d'impôt 2018 sur les revenus de l'année 2017 dans son intégralité (revenu fiscal de référence et nombre d'enfants lisibles) ;
- les pièces complémentaires justificatives du changement de situation telles qu'elles figurent à la rubrique 4 de l'imprimé de demande de bourse.

En aucun cas, les revenus de l'année 2018 ne seront pris en compte.

Signalé suite au changement de réglementation :

- Pour toutes les situations de concubinage, les revenus des deux concubins sont pris en compte, même si le concubin n'est pas parent de l'élève candidat à bourse.

- Pour les situations de résidence alternée, seul le revenu du parent qui présente la demande sera pris en considération s'il est en situation de parent isolé (fiscalement).

S'il vit en concubinage, les revenus de son concubin(e) seront également pris en considération.

S'il est remarié, les revenus du nouveau foyer fiscal seront pris en compte.

Je vous demande de veiller à ce que tous les élèves concernés, susceptibles d'être boursiers dans le cadre de cette campagne, soient en mesure de déposer un dossier dans les délais requis et **au plus tard le 18 octobre 2018**.

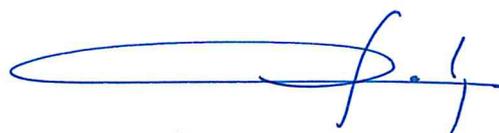
Je vous invite plus particulièrement à accompagner les familles qui ont des difficultés dans les démarches administratives.

Chaque réception de dossier doit faire l'objet d'une saisie de votre part dans SIECLE Bourse, partie Bourse de lycée.
Cette saisie donne lieu à l'édition de l'accusé de réception à remettre obligatoirement à la famille.

CALENDRIER

Les dossiers seront transmis accompagnés du bordereau d'envoi récapitulatif joint en annexe **au fur et à mesure de leur dépôt et au plus tard le 22 octobre 2018.**

Je vous remercie vivement pour votre coopération.



Christian PATOZ



CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE



N°11319*15

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2018-2019

Cadre réservé à l'établissement
INE : | | | | | | | | | | N°Etab : | | | | | | | | | |
Date de dépôt du dossier dans l'établissement : | | | | | | | | | |

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 - Renseignements concernant les membres de la famille
L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____
Ses prénoms : _____
Fille Garçon Sa date de naissance : | | | | | | | | | | Son département de naissance : | | | | |
Sa nationalité : Française d'un pays de l'Union européenne d'un autre pays
Si l'enfant est sous-tutelle administrative, indiquez l'organisme : _____

Vous-même

Vous êtes : le père OU la mère OU le représentant de l'enfant
Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____
Votre adresse : _____
Code postal : | | | | | | Commune : _____
N° de tel : | | | | | | | | | | Courriel : _____ @ _____
En activité professionnelle : oui non Profession : _____
Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs

Est-il : le père ou la mère de l'enfant
Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____
Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____
Code postal : | | | | | | Commune : _____
En activité professionnelle : oui non Profession : _____

2 - Renseignements relatifs à la scolarité
Etablissement actuellement fréquenté par votre enfant

Nom de l'établissement : _____
Code postal : | | | | | | Commune : _____
Classe actuelle de l'élève : _____

| | | | | | | | (MEF-classe : libellé court) à compléter par l'établissement

Cadre réservé à l'administration
Charges et ressources : Nombre d'enfants | | | | ENF | | | | Ressources | | | | | | | | | |

NOM - PRENOM :



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2018-2019

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOUSIER	
			Oui	Non

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- une copie complète de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée, et attestation de paiement de la CAF.
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 de votre concubin(e).
En cas de changement dans votre situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, retraite, invalidité) entraînant une diminution de ressources en 2017	Votre situation déclarative des revenus 2017 ou votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2017 et attestation de paiement de la CAF.
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2017	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) de l'enfant

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

**Signature du chef d'établissement
& timbre de l'établissement**

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

DATE : / /



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Nous sommes là pour vous aider



Demande de bourse nationale de lycée ^{N°51593#06} pour l'année scolaire 2018-2019

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2017 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2016 à ne pas dépasser	17 938 €	19 317 €	22 076 €	25 526 €	28 975 €	33 116 €	37 255 €	41 394 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant
ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne

CAMPAGNE COMPLEMENTAIRE

POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :

REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

VOUS (DEMANDEUR)	CONJOINT CONCUBIN
PROFESSION	PROFESSION

1 - Travaillez – vous ?

- êtes-vous salarié :

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

2 - Etes-vous au chômage ?

Depuis quelle date :

(Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi
OU la notification de refus ou de fin de droit).

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

3 - Etes-vous pensionné(e) ?

Depuis quelle date :

Invalidité, maladie Retraite civile ou militaire
(Joindre un justificatif précisant la date d'entrée en invalidité ou en retraite).

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

4 - Etes-vous en grave maladie/affection de longue durée ?

Depuis quelle date :

(Joindre une attestation de l'assurance maladie)

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

5 - Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?

Depuis quelle date :

(Joindre toute pièce officielle précisant la résidence des enfants).

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

6 - Etes – vous veuf(ve) ?

Date du décès du conjoint :

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

MOTIF DE LA DEMANDE :

